

l'écho de nos villages

Mercus
Garrabet
Amplaing
Jarnat
Croquié

BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

N° 93

1^{ère} trimestre
2025



Le printemps

*Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluie,
Et s'est vêtu de broderie,
De soleil luisant, clair et beau.*

*Il n'y a bête ni oiseau,
Qu'en son jargon ne chante ou crie :
Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluie.*

*Rivière, fontaine et ruisseau
Portent, en livrée jolie,
Gouttes d'argent, d'orfèvrerie ;
Chacun s'habille de nouveau :
Le temps a laissé son manteau.*

René Charles d'Orléans (1394-1465)

dossier

TEOMi

Taxe Enlèvement des Ordures
Ménagères incitative



sommaire

DOSSIER :
TEOMio >> p. 4-5

HISTOIRE LOCALE : >> p. 6-7

ACTUS MUNICIPALITÉ,
VILLAGES >> p. 8 à 11

VIE SCOLAIRE >> p. 12-13

ASSOS INFOS >> p. 14

DÉLIBÉRATIONS DU CM
>> p. 15

ETAT CIVIL >> p. 16

Horaires d'ouverture de la Mairie
Du lundi au vendredi :
9 H / 12 H – 14 H / 17 H
Tél. 05 34 09 86 10

Mail : secretariat@mairie-mercus-garrabet.fr



<https://mairie-mercus-garrabet.fr>



<https://www.facebook.com/VillagesMercusGarrabetAmplaingJarnatCroquie>

Animations

Du 11 avril au 27 avril 2025 : Tournoi annuel de Tennis.

Samedi 24 mai 2025 : Spectacle de marionnettes.

Jeudi 29 mai 2025 : Rallye promenade.

Jeudi 29 mai 2025 : vide grenier.

Samedi 31 mai 2025 : Soirée « apéro spectacle* ».

* l'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération.

Du 12 juin au 15 juin 2025 : Tournoi Tennis Fauteuil.

Samedi 21 juin 2025 : Fête de la musique.

Samedi 28 juin 2025 : Feu de la Saint Jean
au communal d'Amplaing.



Directeur de la publication :
Patricia TESTA

Rédaction : Yvette LORENZO

Photos :
Mairie de Mercus, vie scolaire,
vie socio-éducative et vie associative,
habitants de la commune

Maquette, impression :
IPS Imprimerie (09)

>>> édito



Cher (es) (s) administré (es)(s),

Accusées d'être à l'origine du déficit national lors des débats budgétaires, les collectivités ne décolèrent pas et ne voient là qu'un prétexte pour justifier des coupes sur les fonds qui leur étaient régulièrement alloués.

C'est dans ce contexte que chacun tente d'élaborer ses budgets.

Au niveau communal, le conseil municipal garde le même cap : consacrer un budget de fonctionnement indispensable et raisonnable, dégager des fonds pour continuer à développer nos actions en matière d'attractivité dans le domaine de la santé et des services à la population ainsi que d'embellir nos villages afin d'assurer un agréable lieu de vie

Dans cet objectif, il a décidé de maintenir les subventions aux associations : elles contribuent largement à la vie sociale des habitants de nos territoires ruraux.

Également très attachés à nos services (crèche, la poste...) et à nos commerces, nous les soutenons autant que possible car, par leur proximité, ils facilitent la vie à l'ensemble des habitants.

En ce 1er trimestre, tout en préservant les finances des foyers, nous ajustons au mieux les budgets afin de favoriser la réalisation des projets tant espérés.

En effet, le conseil municipal n'a pas souhaité avoir recours à l'impôt pour se donner des moyens supplémentaires. Les taux des taxes communales n'augmenteront pas. Cette décision pourrait entraîner des conséquences sur l'accomplissement de nos objectifs. Cependant, le contexte économique nous oblige à maîtriser nos finances sans peser sur celles de nos contribuables

Dans la perspective de l'échéance du mandat électoral, le budget 2025 sera le dernier exécuté par l'équipe municipale.

Patricia TESTA

***Journée éco-citoyenne
Dimanche 18 mai à 9 h30
Rendez-vous : salle communale
d'Amplaing***

Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

La TEOMi n'est pas un impôt nouveau. Elle remplace la TEOM depuis le 1er janvier 2025, son mode de calcul diffère de cette dernière. Elle apparaît sur l'avis de la taxe foncière des propriétaires. Son montant total repose sur 2 éléments :

- La PART FISCALE basée sur la valeur locative du logement ou du local.

- La PART VARIABLE calculée en fonction du volume de déchets produit sur une année civile. Elle dépend du nombre de levées et du volume du bac gris ou du nombre d'ouvertures du conteneur collectif des ordures ménagères.

La TEOMi ne concerne pas les emballages, seules les **ORDURES MÉNAGÈRES** sont prises en compte dans la part variable.

LA TARIFICATION

Comment ça marche ?

- Pour les **FAMILLES EN POSSESSION D'UN BAC INDIVIDUEL** : Le comptage se fait à chaque vidage du bac par le camion de collecte. A noter que pour les bacs verrouillés, la sortie de bac est comptabilisée lorsque la balise rouge est visible.

✓ **CALCUL DE LA PART VARIABLE** = nombre de vidages du bac X volume du bac X le prix au litre.

- Dans le cas de dépôt d'ordures ménagères dans un **CONTENEUR COLLECTIF**, le comptage se fait à chaque dépôt de sacs (2 sacs de 30 litres ou 1 sac de 60 litres).

✓ **CALCUL DE LA PART VARIABLE** =

nombre de dépôts de sacs (qui est celui du nombre d'ouvertures de la trappe) X le volume de la trappe (60 litres) X le prix au litre.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'accès pour ouvrir un conteneur collectif d'ordures ménagères

LA PART VARIABLE DE MA TAXE DÉCHETS.

Le prix au litre déterminé au premier trimestre 2025, une grille tarifaire sera établie. Elle permettra de calculer le coût par ouverture de conteneur collectif et le coût par levée et volume du bac (1 bac de 120 litres n'aura pas le même coût qu'un bac de 360 litres).

La première TEOMi apparaîtra sur l'avis de taxe foncière des propriétaires en septembre 2025. Elle prendra en compte leur production de déchets de l'année 2024.

LES OBJECTIFS.

La TOEMi est mise en place dans le but d'encourager chaque usager à réduire ses ordures ménagères avec un impôt qui prend en compte les gestes de tri et de réduction des déchets de chacun. Conformément à la loi, elle tend à réduire la quantité annuelle des déchets enfouis, d'en-

viron 50% par rapport à la quantité de ceux enfouis par le SMECTOM en 2010.

Vous pouvez suivre votre production des déchets sur votre compte usager.

<https://smectom.ecocito.com>

MÉMO TRI



Un « MEMO TRI » édité par le SMECTOM est à votre disposition au secrétariat de la Mairie et à télécharger sur le site :

www.smectom.fr/consignes-de-tri

N'hésitez pas à vous le procurer, il vous guidera dans le tri de vos déchets.

Formule de calcul

TEOM i = Part fiscale

↓
Base

X
Taux de TEOM



Part variable

↓
Nbre de levées
ou de dépôts
X

volume du contenant
X
prix au litre

ACCES AUX DÉCHÈTERIES

Depuis le 1er janvier 2025, l'accès aux 7 déchetteries du SPECTOM est réservé aux usagers dont il collecte les déchets.

Lors de votre arrivée en déchetterie, signalez-vous à l'entrée, et présentez votre carte d'accès.

- POUR LES PARTICULIERS.

Sur présentation de la carte, les dépôts seront permis et resteront gratuits et illimités pour les particuliers, à l'exception des dépôts de déchets verts, limités à 18 passages par an. Au-delà, ils seront facturés (pour 2025 : 10 € à chaque passage supplémentaire).

- POUR LES PROFESSIONNELS.

Une carte d'accès EST OBLIGATOIRE. Elle doit correspondre au véhicule ou à l'entreprise, sous peine de refus à l'accès à la déchetterie. Vos dépôts sont désormais enregistrés sur votre compte personnel (date et heure de passage, type de déchets, volumes ou tonnages déposés).

Pour demander une carte adressez vous au SPECTOM ou rendez-vous sur le site Internet.

Ces quelques gestes faciliteront les dépôts.

L'accès en déchetterie est soumis à une grille tarifaire pour les professionnels et les administrations.

✓ Triez vos déchets avant d'aller à la déchetterie : la facturation se fait par type de déchet.

✓ Démontez vos objets complexes et multi-matériaux pour assurer une meilleure valorisation.

✓ Aucun déchet ne devra être vidé avec des sacs.

✓ Chaque déchet doit être déposé selon sa nature dans l'espace qui lui est réservé.

La quantité de vos déchets est mesurée en volume (hormis sur la déchetterie de Varilhes, la pesée est obligatoire).

AUTRES SERVICES

- ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS CHEZ LES PARTICULIERS.

Un retrait gratuit par an est assuré par les services du SPECTOM. Prendre rendez-vous par *téléphone ou contact@smectom.fr ou avec le formulaire en ligne.*

- PRET GRATUIT DE BROYEUR AUX PARTICULIERS.

Plus d'informations :

biodechets@smectom.fr - smectom.fr/emprunter-un-broyeur

☎ 05 61 68 02 02

LES BENNES DESTINÉES A COLLECTER LES DÉCHETS VERTS

NE SONT PLUS MISES A DISPOSITION DES PARTICULIERS.

Contacts :

SPECTOM DU PLANTAUREL

Las Plantos 09120 Varilhes

05 61 68 02 02

www.smectom.fr

contact@smectom.fr

Horaires d'ouverture

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi

8h30-12h30 / 13h30-17h.

Déchèterie ARIGNAC

du lundi au samedi :

8h30-12h / 13h30-18h.*

* hors horaires estivaux de mi-juin à mi août.



COLLECTES DES DÉCHETS VERTS (hormis ceux issus de la tonte) et des ENCOMBRANTS assurées par la mairie

les 1^{er} et 3^{ème} LUNDIS du mois.

Article réalisé avec l'aimable participation du personnel du Smectom.



DÉCHETS DES PARTICULIERS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

Pour faciliter les dépôts, **triez** ces déchets avant de vous rendre en déchèterie



AMEUBLEMENT



ARTICLES BRICO-JARDIN



ARTICLES DE SPORTS ET LOISIRS



BATTERIES



BOIS



CAPSULE CAFÉ



CARTONS PAPIERS



CARTOUCHES D'ENCRE



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)



DEE Déchets d'équipements électriques et électroniques



FILTRE À HUILE



HUILES ALIMENTAIRES



HUILES DE VIDANGE



JOUETS



LAINE DE VERRE



LAINE DE ROCHE



MACHINES BRICO/JARDIN THERMIQUES



MENUISERIE COMPLÈTE



MÉTAUX



PILES ET ACCUMULATEURS



PLÂTRE



PNEUMATIQUES



RADIOGRAPHIES



RÉUTILISATION / RÉEMPLOI



TEXTILES

Les objets déposés dans cette benne ne seront ni recyclés, ni valorisés.

TOUT VENANT



Carte d'accès obligatoire en déchèterie.

Dépôts gratuits et illimités pour les particuliers à l'exception des déchets verts (18 dépôts/an gratuits puis payants).

Cherchez l'intrus

Le printemps a pointé le bout de son nez Le moment est venu, pour bon nombre d'entre nous, de préparer jardinières et parterres afin d'y installer, dès que le « joli mois de Mai » sera là, des plantes ornementales.

En voici justement quelques-unes, photographiées le printemps dernier au cours d'une balade dans les rues de nos villages.

Cependant, parmi ces clichés se cache un intrus. Saurez-vous le reconnaître ?



TANIÈRES.



Réponse
Photo N°9 : Il s'agit de la fleur d'un arbre fruitier :
actinidia (arbre à kivi).

« Garnabal » : une nouvelle façon de fêter Carnaval.



Le 8 mars dernier, le dynamique comité des fêtes de Garrabet, a fait son « Garnabal ». Cette soirée haute en couleurs, s'est déroulée « salle de la mairie » à Mercus. Elle a remporté un vif succès. Les participants ont présenté une palette de costumes tous plus originaux les uns que les autres. Bravo et Merci aux organisateurs et aux acteurs. Ils ont fait renaître sur la commune une tradition ancestrale. A l'année prochaine.....



Les vœux

Le samedi 10 janvier, Madame la Maire et son conseil municipal recevaient leurs administrés pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Tout d'abord, Madame la Maire a souhaité la bienvenue à l'assemblée, et remercié le public de sa présence. Le Secrétaire Général de la Préfecture, les conseillers départementaux, le Président de la communauté des communes et les maires des communes du Canton, avaient répondu présents à l'invitation.

Après un tour d'horizon sur les réalisations menées depuis 2020 et la présentation des opérations projetées pour l'année en cours, Patricia Testa a mis l'accent sur le travail accompli par l'ensemble du personnel communal qui œuvre au service de la population.

Les bénévoles ont été mis à l'honneur. Elle a souligné, notamment, l'engagement des 5 personnes qui assurent le fonctionnement de la bibliothèque intercommunale de notre commune.

Les membres de l'équipe municipale n'ont pas été oubliés. En les présentant tour à tour, Madame la Maire, a précisé que les adjoints et conseillers municipaux lui apportent une aide précieuse dans l'exercice de ses fonctions.

Le diaporama retraçant la vie de la commune, projeté en fin de cérémonie, a apporté une note colorée fort appréciée du public.

Cette soirée placée sous la convivialité, s'est achevée autour du pot de l'amitié.



Le loto du Foot

Vendredi 14 mars dernier, le froid n'a pas découragé les passionnés de loto. Ils sont venus nombreux participer à celui organisé par le SPAM. Il est vrai que la quantité et la qualité des lots proposés étaient alléchantes.

Frites, crêpes, boissons (chaudes ou froides) vendues au profit de l'association, tout avait été mis en œuvre par les organisateurs pour assurer la réussite de cette soirée de jeu. Félicitations.



Les animations du réseau de lecture à la demande (LAD)

- Le samedi 24 mai prochain à 16H30, « Rose et bleu », un spectacle de marionnettes, sera présenté à la bibliothèque de Mercus, par Bettina Pflug et Géraldine Bogaert de la Cie Etincelles. Durée 45 mn.

- Le jeudi 17 juillet 2025 à 20H30, une soirée conte animée par Guylaine Lequeux, des « Z'Happy Conteuses », se déroulera sur le site de la base nautique de Mercus. Une solution de repli est prévue en cas de mauvais temps. Venez nombreux, une surprise vous attend à la fin du spectacle. Ces animations offertes par la communauté des communes sont ouvertes à tous (à partir de 3 ans).

LAD PAYS DE TARASCON
Communauté de communes
Lecture À la Demande

Réservations : Bibliothèque de Tarascon
05 61 66 13 74
lecturepublique@cc-paysdetarascon.fr
(onglet je m'inscris).

Commémoration

Le 19 Mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, une cérémonie commémorative s'est déroulée devant le monument aux Morts de Mercus. Elle a permis de rendre hommage aux victimes civiles et militaires tombées durant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie. A

cette occasion, un bouquet a été déposé sur la tombe de Gilbert Magri, jeune Mercusien mort au combat.





Zéro phyto



Sécurisation du passage à niveau : création d'un trottoir

travaux

MERCUS



Agrandissement de la maison de santé terminé.

AMPLAING



Consolidation d'un mur de soutènement chemin de Montoulieu.



La brigade verte

Assermentée et agréée par le Préfet, la brigade verte, association type « loi 1901 », est placée sous l'autorité du Maire.

Les missions :

Elles sont axées autour de deux thématiques : la prévention et la répression.

Les compétences :

- le domaine de la chasse, et de la pêche,
- la conservation du domaine public routier, du patrimoine de la collectivité,
- la police de l'environnement, de la circulation hors des voies affectées, du stationnement gênant, des déchets.

Prérogatives :

- rappel à la réglementation,
- mise en demeure,
- procès-verbaux transmis au Procureur de la République,
- Procès-verbal Électronique.

Ces agents travaillent en étroite liaison avec les institutions de l'État (police, gendarmerie, pompiers...). Leurs missions tournent essentiellement autour de la prévention, toutefois, leur pouvoir de Police les autorise à verbaliser.

infos pratiques

Cimetières

Avant de commencer les travaux de rénovation de votre caveau de famille, construit dans l'un des deux cimetières de la commune, vous devez en informer la mairie par écrit.

Votre courrier devra mentionner :

- le nom, prénom et adresse du titulaire de la concession,
- la nature des travaux et la date à laquelle ils seront effectués,
- le nom de l'entreprise chargée de leur réalisation.

L'État civil

Les naissances, mariages et décès survenus dans notre commune figurent trimestriellement dans la rubrique « Etat-civil ». Une telle publication est soumise à l'approbation écrite de la famille.

De ce fait, si vous êtes concernés par l'un de ces événements, vous devez retourner à la mairie, dans les meilleurs délais, l'imprimé complété et signé, qui vous a été adressé par cette dernière.

Merci de votre compréhension.

Madame la Maire s'adresse à vous

Malgré de nombreux rappels à l'ordre, force est de constater que le nombre d'incivilités se multiplie sur le territoire de la commune.

Les chiens sont nos amis, cependant la conduite à tenir par leurs propriétaires n'est pas toujours respectée. De nombreux habitants se plaignent de la présence de déjections canines dans les rues des villages. Cette situation porte atteinte à la salubrité publique et peut même provoquer des accidents corporels, notamment chez les personnes âgées.

D'autre part, des personnes indélicates n'hésitent pas à abandonner des poches de déchets sur les « espaces propreté ». Pourtant tout est mis en place pour faciliter leur collecte : containers de récupération de verres, journaux. Chaque semaine, en alternance, les déchets ménagers et les emballages sont collectés par le SMECTOM. Deux fois par mois, les déchets verts et encombrants sont ramassés gratuitement, par les services de la Mairie.

A noter également que parfois, les haies de certains jardins empiètent sur le trottoir, ou masquent la visibilité lorsque la propriété borde un carrefour. Cette situation, souvent due à l'inconscience des propriétaires, présente un danger pour les piétons et les automobilistes.

Autre constatation consternante : les dégradations des biens publics sont devenues monnaie courante.

Aussi, devant ces situations difficilement acceptables, nous avons décidé de faire appel à une « brigade verte » (voir rubrique en vue) qui veillera au respect des règles en matière d'environnement et d'incivilités. Une convention basée sur 120H pour l'année 2025 a été passée avec cette institution.

Elle entrera en vigueur dans les prochaines semaines.

P. Testa

Le projet pédagogique de la classe de Bernadette Valero.

La classe de Grande Section maternelle et CP est inscrite à un projet pédagogique proposé par l'ANA Conservatoire d'espaces naturels en Ariège. Ce projet s'intitule « De la vie sous nos pieds ».

Un animateur intervient dans la classe pour 3 séances.

Séance 1 : Qu'est-ce qu'un sol ? Les élèves ont touché trois types de terre : du sable, du limon et de l'argile. Ils ont découvert la différence de grains de ces trois terres.

L'animateur les a aidés à fabriquer un terrarium avec cette terre. Ils ont ensuite mis des lombrics (vers de terre) pour observer en classe le travail de ces petites bêtes du sol.

Séance 2 : Les petites bêtes du sol.

Les élèves ont appris à différencier les insectes des autres sortes d'animaux.

Tous les insectes ont 6 pattes, 2 antennes, 1 tête, 1 thorax et 1 abdomen.

Ils ont cherché des petites bêtes dans la terre. Ils les ont observées et ont essayé de trouver leur nom.

Ils ont observé une fourmi, ont fait un puzzle et ont colorié l'animal.

Séance 3 : Comment protéger le sol ?

Lors d'une sortie dans le village, les élèves ont compris les menaces qui pèsent sur le sol. Tous les enfants ont été intéressés par les activités et ont adoré l'intervention de l'animateur.



L'école à la bibliothèque

Les enfants des écoles se rendent, environ 1 fois par trimestre, à la bibliothèque afin de profiter des animations proposées par les bibliothécaires de Tarascon, assistées des bénévoles de Mercus.

C'est ainsi que courant mars, les élèves de l'école d'Amplaing et leur institutrice Laure Ferbos, ont été accueillis par Caroline et Anne. Une discussion animée, qui a permis aux enfants de s'exprimer sur le contenu des livres lus par Caroline, a clôturé cette séance de lecture.

Les élèves de la « grande section maternelle » et CP sont venus mardi 11 mars dernier, accompagnés par leur maîtresse Bernadette Valero et l'ATSEM Teresa Amiel.

Après avoir commenté les histoires lues par Nelly, ils ont participé aux jeux de société proposés par cette dernière.



La bibliothèque

La bibliothèque intercommunale de Mercus, intégrée dans le réseau Lecture à la Demande (LAD) est ouverte à tous.

N'hésitez pas à pousser la porte, et venez rejoindre les 96 lecteurs qui la fréquentent régulièrement. Une carte d'adhésion vous sera remise gratuitement. Romans, romans policiers, biographies, documentaires, revues, Bandes Dessinées, DVD, CD, destinés aux adultes et aux enfants, sont à votre disposition.

Les documents prêtés par la Bibliothèque Départementale de l'Ariège complètent la collection des ouvrages acquis régulièrement par le LAD : au total 4 200 documents (3 800 livres, 250 CD, 150 DV et 4 revues).

Cinq bibliothécaires bénévoles assurent à tour de rôle les permanences.

Lundi 16h15/17h45
Mardi 16h00/18h00
Mercredi 15h00/17h00
Vendredi 16h00/18h00



La pétanque

L'année 2024 s'est bien terminée pour la pétanque mercusienne. En effet notre équipe engagée en championnat départemental de troisième division s'est distinguée dans un groupe relevé. Après une défaite initiale face à Luzenac, nous avons enchaîné avec quatre victoires face à Tarascon2, Montesquieu-Avantès3, Lavelanet5 et enfin « la Boule Verte » de la Barguillère3 qui était le leader invaincu, victoire sur notre boulodrome de Mercus fraîchement refait à neuf. Grâce à cette rencontre remportée sur le score de 24 à 12, nous obtenons une qualification pour les phases finales à Lavelanet. La victoire en quart de finale contre Labastide de Sérou nous permet d'accéder à la deuxième division en 2025. Nous nous inclinons avec les honneurs contre « la Boule Verte2 » en demi-finale. L'équipe



2, essentiellement composée de néophytes, descend en quatrième division, malgré la lutte acharnée menée par ces derniers. Elle sera mieux armée cette année avec un effectif plus riche.

Le comité de l'Ariège nous a fait l'honneur de recevoir les rencontres des poules 1 et 2 pour l'ultime journée double où étaient engagées nos deux équipes. 30 terrains ont dû être tracés. Les rencontres s'y déroulaient le matin dès 9 heures et l'après-midi à 14 heures. Le dimanche 6 octobre, 12 clubs (96 joueurs) au total ont évolué sur le complexe Michel

Amiel. Mercus1 battait la Boule verte. L'équipe 2 n'a pas démérité, en obtenant un bon match nul face au Vernet. La journée se clôturait dans la convivialité autour d'un apéritif dînatoire où chacun se félicitait de l'accueil et des installations.

Lors de l'Assemblée Générale, un nouveau bureau a été constitué avec à sa tête Benjamin Mora assisté d'Amandine et d'Adrien Machado. De nombreuses recrues sont arrivées et on compte pas moins de 51 licenciés, ce qui augure d'un bel avenir pour notre club.

La Chasse

Les chasseurs de l'ACCA Mercus viennent de terminer la saison entachée par le décès, en novembre dernier, de Alain IZQUIERDO. Une pensée émue s'envole vers ce camarade, trésorier de l'association.

Le président et son équipe tiennent à remercier les riverains des endroits chassés pour leur collaboration et compréhension face au partage du territoire les jours de chasse.

Le bilan petit gibier est mitigé : lièvres et faisans bien présents sur le territoire, mais migrateurs, palombes et bécasses ont été observés en moindre passage.

Les mouflons ont subi de plein fouet la maladie des ovins du début d'automne, et leur cheptel a chuté de moitié. Les chasseurs ont de facto stoppé leurs prélèvements.



Les cervidés (cerfs et biches) sont toujours présents, et le chevreuil revient peu à peu sur le territoire, là aussi en mode de gestion raisonnée.

Quant aux sangliers, l'équipe en a prélevé 76 (en augmentation), Cazenave 77, Arnave 60, et ST Paul, plus de 100.

Si on ne les chassait plus, on peut imaginer quelle serait l'importance de leur prolifération.

Les effectifs de nos nemrods* restent stables. L'équipe dirigeante reste ouverte à toute discussion et échange pour que perdure la cohésion entre habitants, agriculteurs et chasseurs. .

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2024

- Budget Maison de Santé.

Sur proposition de Madame la Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de voter une décision modificative d'un montant de 48 220 € au Budget Primitif de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

- Personnel municipal.

Sur proposition de Madame la Maire, et en conformité avec la loi du 1er janvier 2025, le conseil municipal, à la majorité décide de participer à hauteur de 10 € brut mensuel par agent au paiement de la cotisation d'assurance « prévoyance » souscrite pour les agents municipaux.

- Mise à disposition de locaux à l'association Léo Lagrange.

La gestion de la crèche a été confiée par marché à l'association Léo Lagrange. En conséquence, il convient de renouveler la convention de mise à disposition des locaux. Le montant du loyer trimestriel est fixé à 1 396,91 €.

Voté à l'unanimité.

- Reversement des prix des repas adultes et enfants du Multi accueil.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler la convention passée avec l'association Léo Lagrange, gestionnaire du centre multi accueil « les cochenilles » concernant le reversement des prix des repas adultes et enfants. Ce reversement sera fait sur la base du tarif : 2,50 € / enfant, 8 € /adulte.

- PLUiH.

Madame le Maire informe l'assemblée que les lois concernant l'urbanisme, imposent que la tendance de l'artificialisation des terres dans le rural doit se rapprocher de zéro.

La loi « garantie rurale » permet de conserver 1Ha de terres artificialisées par commune.

Le conseil communautaire a décidé de demander cette garantie rurale qu'il souhaite mutualiser. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

- SDE09

Face au risque de dépouillement des petites communes, le conseil municipal à l'unanimité, décide de soutenir la motion visant à maintenir les aides à l'électrification rurale.

- Travaux dans le bâtiment abritant la mairie. Madame la Maire rappelle qu'il est nécessaire

d'effectuer des travaux dans les locaux de la mairie : rénovation, isolation thermique et mise aux normes accessibilité. Montant des travaux : 580 000 € HT.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de demander une aide à l'État, dans le cadre de la DETR.

- Rénovation salle polyvalente.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de demander une aide à l'État dans le cadre de la DETR pour financer les travaux de rénovation du sol de la salle polyvalente. Montant des travaux : 79 419 € H.T.

- Questions diverses.

. Régularisation d'opérations comptables sur BP 2024.

. Adhésion à la « Brigade verte ». Montant annuel de la prestation : 4 675 €.

. Jessica ANNE, conseillère municipale soumet à l'assemblée la demande des locataires HLM de Mercus, concernant la création de jardins partagés.

. Christophe Gonçalves, conseiller municipal délégué, précise qu'il est nécessaire de doter la téléphonie de la mairie et des écoles de la fibre optique.

. Point sur les travaux - Terminés : maison de santé, installation, par SD09, de lampes LED sur l'éclairage public de la D 618 à Mercus et trottoir passage à niveau Rte d'Amplaing .

Séance du 30 janvier 2025.

- « Brigade Verte ».

Madame la Maire donne la parole au responsable de la « Brigade Verte » invité à la séance. Il présente au conseil, l'association type loi 1901 « Brigade verte » : Conditions d'exercice des fonctions, missions, domaines de compétences, organisation, moyens humains.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de passer une convention avec cette association, sur la base de 120 heures pour l'année 2025.

- Aide financière exceptionnelle au SPAM (Foot). Sur proposition de Madame la Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer une aide financière exceptionnelle de 400 € au SPAM, pour l'achat d'un enrouleur-arroseur dont le prix d'achat s'élève à 750 €.

- Demande subventions FDAL (Département).

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de demander des aides financières au Département dans le cadre du FDAL pour :

- la rénovation, l'isolation thermique et la mise aux normes « accessibilité » du bâtiment de la mairie. Coût de l'opération : travaux 580 000 € HT, maîtrise d'oeuvre : 48 500 €.

- la rénovation du sol de la salle polyvalente. Montant estimé des travaux : 79 419 € H.T.

- Z A de Barri.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre la parcelle D 3057 située dans la zone artisanale de « Barri » à un administré qui souhaite y installer son entreprise.

- Questions diverses.

. Madame la Maire informe le conseil municipal de la demande du « tennis club » qui sollicite une aide pour l'achat de serrures et clés connectées. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

. Madame la Maire fait part au conseil municipal de la demande de certains administrés intéressés par le système « jardins partagés ». La possibilité d'ouvrir un jardin situé près de la rivière à Mercus, sera mise à l'étude.

. Auguste Pereira, conseiller municipal délégué au SMECTOM présente la plaquette « MEMO TRI » élaborée par le SMECTOM. Elle sera mise à disposition du public.

. Point sur les travaux fait par Germain Flores : MSP, mur soutènement route de Montoulieu et portique au communal d'Amplaing, travaux de voirie.

. Des administrés ont fait part de leur satisfaction suite au nettoyage par le personnel technique, des rues encombrées de dépôts sauvages de déchets.

8 Mai 2025 : Cérémonie commémorative de la fin de la guerre 39/45.
Rassemblement devant chacun des cimetières :
17H00 à Mercus / 18H00 à Amplaing.

27 Mai 2025 : Journée Nationale de la Résistance – Lieu-dit Brougues (Croquié).

vie économique



Collection d'accessoires en tissu pour bébé, enfant et adulte, uniques et personnalisables
Réalisation de broderie
Retouches sur vêtements

Sophie SOUBIES

Tél. : 06.89.80.99.33 1, rue d'Ensegalas
www.sofilcouture09.fr 09400 MERCUS-GARRABET
So-fil Couture 09 so-fil.couture09@outlook.fr



06 33 63 13 91
housekeeper@ariegeconciergerie.fr

Une conciergerie dédiée aux propriétaires de locations saisonnières s'installe à Amplaing.

Arrivés en 2022 à Amplaing, Géraldine et Jérôme se sont rapidement intégrés dans la vie locale. Souhaitant s'investir davantage, Géraldine vient de créer une conciergerie locale, spécialisée dans la gestion des biens immobiliers en locations saisonnières. "HouseKeeper" propose une gamme de services dédiés aux propriétaires :

- . accueil des locataires et état des lieux,
- . nettoyage professionnel et entretien du linge de maison,
- . approvisionnement des essentiels et suivi de l'état du logement.



www.celestialneptune.fr Mr DA COSTA

Célestial Neptune

Piscine Coque polyester / SPA

06.47.39.48.63

ZA Barri - Amplaing - celestialneptune@outlook.fr

Etat Civil

NAISSANCE

27 janvier 2025 : Léon, Jacques, Antoine BIAU
Bienvenue au nouveau-né
Félicitations aux heureux parents

MARIAGE

08 février 2025
Antonio FREITAS VASCONCELOS et Iasmyn GAIA DE MORAES
Meilleurs voeux de bonheur aux nouveaux époux.

DÉCÈS

06 novembre 2024 : Roberte CLASTRES - 10 Décembre 2024 : Alain CLERCY - 23 janvier 2025 : Joseph RAPOSO
Sincères condoléances aux familles.

Conformément à la loi et au règlement intérieur du conseil municipal, un espace est réservé aux conseillers municipaux issus de la liste « Servir nos villages ».

Article non communiqué.